

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et
Développement Durable

Allocution de Monsieur le Chef de Division et Point focal de la
Convention sur la Diversité Biologique à l'occasion de l'atelier
de formation des gestionnaires du CHM

Kisangani, 09 octobre 2015

Monsieur Mike IpangaMwaku, Chef de Division et Point focal de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) aurait aimé être avec nous à l'ouverture de cet atelier mais pour des raisons de service, il n'a pas pu. Il va se joindre à nous le lundi 12 octobre.

Il m'a donc chargé de vous lire le mot qu'il a préparé pour cette occasion.

Moi, c'est Monsieur AdelardMutombo , je suis Point focal du Centre d'échange de la CDB.

Voici donc son adresse :

Monsieur le Directeur du Centre de Surveillance de la Biodiversité (CSB) ;

Monsieur le Coordinateur du Programme CEBioS ;

Chers participants,

Mesdames et Messieurs, à vos titres et qualités respectifs ;

Chers Collègues ;

C'est pour moi un grand plaisir de prendre la parole à l'ouverture des travaux de l'atelier de formation des gestionnaires du Centre d'échange de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).

Mais avant toute chose, je voudrais m'acquitter d'un agréable devoir, celui de vous transmettre les chaleureuses salutations de Monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Développement Durable.

Ma présence parmi vous témoigne de l'intérêt que le Ministère de l'Environnement accorde aux activités relatives au renforcement des capacités dans le cadre du Centre d'échange-CHM et aussi de l'attention avec laquelle le Ministère compte s'investir pour nous accompagner dans ce processus.

Comme vous le savez, le CHM constitue un des mécanismes clé pour la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique à la quelle notre pays est Partie. Le CHM constitue aussi un outil important pour le suivi de la réalisation des activités arrêtées dans le cadre de la Stratégie et plan d'action nationaux de la Biodiversité. Enfin, le CHM est susceptible de contribuer à l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité dans les plans, programmes et politiques sectoriels ou intersectoriels pertinents. Ces considérations démontrent si besoin en était encore combien cet atelier revêt une importance capitale. Le mardi 12 octobre prochain, je vous présenterai un bref exposé sur le Centre d'échange (CHM) et la stratégie et plan d'action nationaux de la biodiversité que nous venons de réviser.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais aussi ajouter le fait que cette formation entre dans le cadre de nos priorités nationales dans le cadre de la biodiversité. En effet, elle répond bel et bien à certaines des recommandations formulées lors de la Conférence internationale sur la biodiversité du bassin du Congo organisée par le CSB au mois de juin de 2014. Pour rappel, au sujet du CHM, ladite Conférence avait recommandé notamment de capitaliser les acquis de l'existence du centre d'échange d'information. Nous en avons d'ailleurs discuté lors de l'atelier de sensibilisation sur le CHM organisé au mois de décembre 2014 ici même au CSB. Je me réjouis donc du fait que la participation à cette formation est élargie à d'autres parties prenantes en plus des chercheurs du CSB.

Mesdames et Messieurs,

Je termine en adressant mes remerciements au Centre de Surveillance de la Biodiversité pour nous avoir associé à cet atelier et à l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique pour l'appui accordé à la République Démocratique du Congo dans le cadre de renforcement des capacités pour le CHM.

Je vous remercie.